

**DECISION****DELEGATION DE SIGNATURE DONNEE DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS**

**Le Président de la CCI Seine-et-Marne,**

Vu les dispositions de l'article R711-68 du Code de Commerce,

Vu le Règlement Intérieur de la C.C.I. de Seine-et-Marne,

**DECIDE**

Sur proposition du Directeur Général, Monsieur Dominique CHARNEAU,

De donner délégation de signature dans la limite de leurs attributions respectives aux personnes mentionnées ci-après :

**1°) Monsieur Bertrand LENAIN**, Directeur informatique, **Monsieur Bertrand VINCENT**, Directeur Industrie, Commerce international, **Monsieur Fehd BENS Aid**, Directeur de l'UTEC et **Madame Hélène CARBONNIER**, Responsable des services généraux et de l'immobilier,

à effet de signer tous les marchés de travaux, de services et de fournitures d'un montant inférieur à 25 000 euros HT, les actes se rapportant à leur exécution et les actes se rapportant à l'exécution des marchés supérieurs à 25 000 HT.

**2°) Madame Françoise D'HONDT**, Directeur Communication et Affaires Institutionnelles, **Madame Patricia DORIGO**, Directeur Place des Métiers, **Madame Elizabeth GERMI-RAMAGE**, Directeur juridique, **Madame Corinne JULLIEN**, Directeur Développement et Attractivité des Territoires, **Madame Emeline LONGUEVILLE**, Directeur Marketing et Communication Produits,

à effet de signer tous les marchés de services et de fournitures d'un montant inférieur à 10 000 euros HT, les actes se rapportant à leur exécution et les actes se rapportant à l'exécution des marchés supérieurs à 25 000 HT.

La présente délégation de signature prend effet à compter de sa signature et ce jusqu'au terme de la mandature actuelle.

Fait à Serris, le 21 novembre 2016.

Le Président,

Jean-Robert JACQUEMARD